

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 2026 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Juliette GRUNDMAN, Responsable de la Division Organisations de la Société Civile, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Division Organisations de la Société Civile visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Juliette GRUNDMAN, Responsable de la Division Organisations de la Société Civile, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Sylvie BLUM, Chargée de Projets et Pilotage Transversal, du 23 juillet au 7 août 2026 inclus.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 30 juin 2026
En un exemplaire original

Le Directeur Général
Christophe LECOURTIER